

COMMISSION D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Cada

Le Président

Avis n° 20172078 du 06 juillet 2017

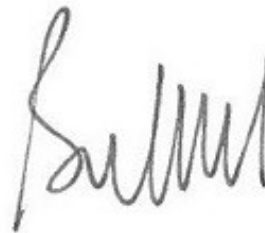
Monsieur Gérald ELBAZE a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 27 avril 2017, à la suite du refus opposé par le maire de Saint-Jean d'Illac à sa demande de communication des documents suivants concernant l'opération Illac-en-Scène :

- 1) les comptes définitifs de cette opération ;
- 2) l'analytique des frais engagés par la commune ;
- 3) le résultat financier de l'opération intégrant l'ensemble des coûts directs et indirects ;
- 4) le coût du terrassement réalisé pour cette opération (stabilisation du terrain des Badines et autres opérations sur ce terrain) ;
- 5) le bilan de la billetterie (exonération – places payantes aux différents tarifs).

En réponse à la demande qui lui a été adressée, le maire de Saint-Jean d'Illac a informé la commission que les éléments répondant à la demande avaient été transmis à Monsieur ELBAZE par courrier du 4 juillet 2017.

La commission ne peut dès lors que déclarer la demande sans objet.

Pour le Président
et par délégation



Bastien BRILLET
Rapporteur général adjoint
Premier conseiller de tribunal administratif